

## Communiqué de presse

Zurich, le 26 août 2018

**swissVR Monitor II/2018**

### **Les membres de conseils d'administration reçoivent généralement une rémunération forfaitaire – les indemnités en fonction des résultats sont plutôt rares**

**Les membres de conseils d'administration portent la responsabilité stratégique à long terme pour une entreprise. En contrepartie, la plupart sont rémunérés par une indemnité fixe. Les rémunérations liées aux résultats financiers de l'entreprise ou à leurs performances personnelles sont peu répandues. Selon l'édition actuelle de [swissVR Monitor](#), le temps investi est le critère le plus cité pour la détermination du salaire. En outre, la transparence des salaires est respectée: 89% divulguent totalement les rémunérations au sein du conseil d'administration, 70% saluent une divulgation détaillée auprès des actionnaires. Ces résultats sont réjouissants: les indemnités forfaitaires et le respect de la transparence concordent avec une corporate governance dans l'esprit du temps.**

Le temps nécessaire pour remplir les tâches est le critère le plus cité concernant l'indemnité des CA: deux tiers des répondants (67%) comptent le temps imparti parmi les cinq principaux critères pour l'indemnité des CA, près de la moitié des répondants (48%) citent comme critères essentiels l'étendue de la responsabilité et le risque et 42% les exigences en termes d'expérience, de connaissances et de réseau. Tels sont les résultats de l'enquête semestrielle réalisée conjointement par swissVR, une association leader pour les membres de conseils d'administration, l'entreprise de conseil Deloitte et la Haute école de Lucerne. La réussite commerciale de l'entreprise (20%) et les performances personnelles de chaque membre du conseil d'administration (16%) sont peu citées.

Selon les résultats de l'enquête, dans la pratique, les modèles choisis pour fixer les indemnités des CA sont souvent simples et pragmatiques. Ainsi, la majorité des membres de CA interrogés (57%) perçoivent une indemnité forfaitaire. Ils sont près d'un cinquième (18%) à recevoir une indemnité fixe en combinaison avec des jetons de présence et 4% ne sont payés que pour les réunions. Seuls 9% des répondants reçoivent une indemnité liée aux résultats financiers de l'entreprise. Cela répond en principe aux exigences d'une bonne corporate governance, car les mécanismes d'incitation financiers de l'indemnité des CA devraient se distinguer de ceux de la direction.

#### **Les hauts revenus sont en minorité**

Les modèles d'indemnisation forfaitaire sont assez bien suivis. Pour plus de la moitié des répondants (53%), il n'est pas courant d'indemniser spécialement les charges extraordinaires, par exemple en cas de crise. Le montant concret des indemnités varie beaucoup, notamment en fonction de la taille de l'entreprise. Parmi les membres de conseils d'administration interrogés ayant des mandats dans de grandes entreprises (plus de 250 employés), un bon tiers gagne plus de CHF 100 000.-. Parmi les répondants ayant des mandats dans des entreprises de moins de 50 employés, plus de la moitié (54%) gagne moins de CHF 15 000.- par an et environ un cinquième (19%) moins de CHF 5000.-.

«Le fait que la rémunération du conseil d'administration et celle de la direction reposent sur des critères différents témoigne d'une corporate governance responsable.» Les éléments liés à la réussite peuvent néanmoins être judicieux en matière de rémunération des membres de CA, mais ils doivent s'aligner sur l'évolution à long terme de l'entreprise. Une part de l'indemnité peut ainsi être distribuée en actions qui devront être conservées sur une longue période. Cela renforce également la cohésion du conseil d'administration, car le travail en son sein représente un travail d'équipe», suggère Reto Savoia, CEO adjoint de Deloitte Suisse.

## Transparence généralisée de la rémunération

Les conseils d'administration entretiennent une communication transparente sur la rémunération, en interne et vers l'extérieur: c'est ainsi que 95% des répondants sont généralement au courant des rémunérations des autres membres. En outre, 92% des répondants considèrent que révéler en détail les rémunérations aux actionnaires fait partie d'une bonne corporate governance.

«Ces résultats sont étonnamment élevés et très positifs: la plupart des entreprises suisses qui n'y sont pas astreintes communiquent également la rémunération des CA en interne et vers l'extérieur, en toute transparence. Les vastes débats de ces dernières années sur les salaires des grands patrons ont eu un impact positif. La transparence a gagné en importance et elle est devenue un facteur influent, qui favorise la confiance», explique Cornelia Ritz Bossicard, présidente de swissVR.

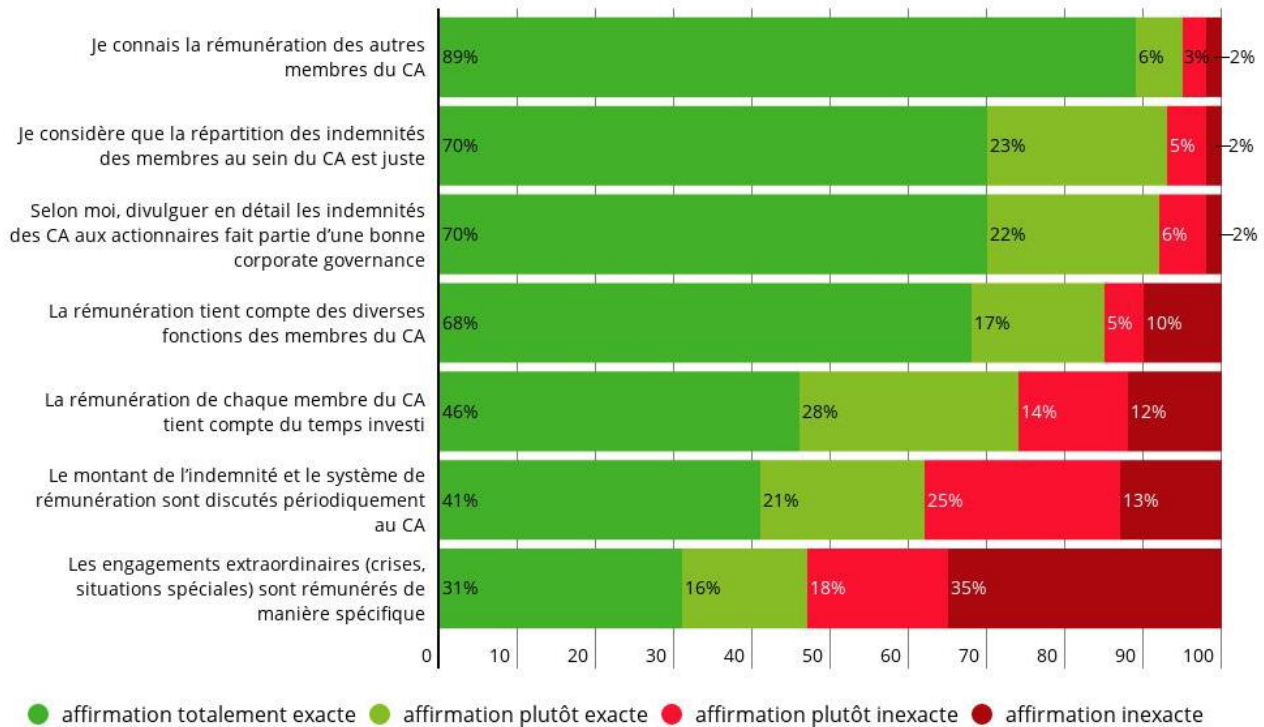


Illustration: aspects importants concernant la rémunération

## Collectionner les mandats est passé de mode

Les réunions ne constituent qu'une petite partie du travail d'un membre de CA: les deux tiers des membres de conseils d'administration interrogés se rencontrent trois à six fois par an en réunion plénière. Dans le même temps, 87% des répondants consacrent plus de six jours par an à leur mandat.

«La prise de plusieurs mandats doit être bien réfléchie, car le travail au sein d'un conseil d'administration est devenu plus astreignant et plus complexe ces dernières années, ce qui implique davantage de responsabilités. L'étude des dossiers, les réunions en comité et les recherches sont bien plus chronophages que les réunions en tant que telles. Collectionner les mandats est donc passé de mode», dit le professeur Christoph Lengwiler, enseignant à l'Institut pour les prestations financières de Zoug (IFZ) de la Haute école de Lucerne et vice-président de swissVR.

## Réglementation: grande importance – estimation négative

L'enquête révèle encore que les membres de conseils d'administration s'attendent à ce que la densité et la complexité de la réglementation entraînent des répercussions négatives du point de vue de l'entreprise. Dans l'ensemble, les différents champs de réglementation évoqués se voient attribuer une importance relativement élevée.

«Les organes de commande de l'économie suisse ont un grand respect à l'égard de directives qui se multiplient et se complexifient. Un conseil d'administration doit donc être constitué de personnalités qualifiées, qui connaissent les réglementations en vigueur et peuvent globalement tenir tête à un CEO influent», dit Reto Savoia.

## **Il est judicieux de mieux s'assurer**

L'étude révèle par ailleurs que plus des trois quarts (76%) des répondants disposent d'une assurance responsabilité civile des dirigeants. Plus l'entreprise est petite, moins les membres du conseil d'administration sont assurés: dans les petites entreprises, 56% ne sont pas assurés, dans les moyennes 31% et dans les grandes 13%.

«Les actions en responsabilité contre les membres d'entreprises ont également augmenté en Suisse ces dernières années. Il faut en outre s'attendre à ce que le législateur renforce encore les exigences en matière de responsabilité du conseil d'administration. Je conseille donc également aux petites entreprises de souscrire une assurance responsabilité civile des dirigeants pour les membres de leur CA et de leur direction. Les personnes peuvent également choisir de s'assurer individuellement», commente Ritz Bossicard.

## **Des perspectives commerciales qui restent positives**

Selon l'enquête conjoncturelle régulière de swissVR Monitor, 60% des membres de conseils d'administration interrogés estiment que leur affaire évoluera positivement au cours des douze mois à venir. Les perspectives commerciales en général sont ainsi estimées de manière légèrement plus négative qu'il y a six mois (64%), mais toujours de manière plus positive que celles concernant la conjoncture (54%) et leur propre secteur d'activité (46%).

Les membres de CA du secteur informatique (76%) ainsi que des secteurs manufacturiers (73%) sont les plus optimistes quant aux perspectives commerciales. En revanche, les estimations positives concernant le commerce de détail et l'industrie des biens de consommation (57%) ainsi que le secteur des services financiers (51%) se situent en-deçà de la moyenne générale.

– FIN –

---

Contact: Cornelia Ritz Bossicard  
Titre: Présidente de swissVR  
Tél: +41 41 757 67 11  
E-mail: cornelia.ritz@swissvr.ch

Contact: Prof. Christoph Lengwiler  
Titre: Enseignant à l'Institut pour les prestations  
financières de la HSLU, Vice-président de swissVR  
Tél: +41 41 757 67 51  
E-mail: christoph.lengwiler@hslu.ch

---

Contact: Jean-François Lagassé  
Titre: Partner et responsable Suisse  
Romande, Deloitte  
Tél: +41 79 673 84 24  
E-mail: jlagasse@deloitte.ch

Contact: Michael Wiget  
Titre: Attaché de presse, Deloitte  
Tél: +41 79 201 25 42  
E-mail: mwiget@deloitte.ch

### **A propos de cette étude**

L'enquête semestrielle «swissVR Monitor» vise à évaluer les membres du conseil d'administration en charge des questions liées aux perspectives économiques, aux stratégies et aux thèmes d'ordre structurel. Cette seconde édition se concentre notamment sur le thème de la diversité et sur la composition du conseil d'administration. L'étude a été menée par swissVR en collaboration avec Deloitte et la Haute Ecole de Lucerne entre le 18 juin novembre et le 28 juillet. Au total, 344 membres de conseils d'administration ont été interrogés, représentant des sociétés cotées ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME) de tous les secteurs d'activité importants de l'économie suisse.

### **swissVR**

swissVR est une association pour les membres des conseils d'administration qui s'engage pour le professionnalisme, la qualité et la défense des intérêts des membres des conseils d'administration. L'association compte autour de 750 membres qui assument des mandats de conseils d'administration dans diverses branches et régions et dans des PME et des entreprises cotées. Cette large couverture de diverses branches, régions et tailles d'entreprises permet une diversité dans l'échange d'expériences. En outre, swissVR propose une offre diversifiée de manifestations axées sur les défis actuels des membres des conseils d'administration ainsi qu'une offre de formation continue spécifique aux besoins, en collaboration avec des partenaires de formation.

### **Haute Ecole de Lucerne – la Haute école spécialisée de Suisse centrale**

La Haute Ecole de Lucerne est la Haute école spécialisée des six cantons de Suisse centrale et réunit les départements Technique & Architecture, Economie, Informatique, Travail social, Design & art et Musique. 6000 étudiants suivent des études de bachelor ou de master, plus de 4400 suivent une formation continue. La Haute Ecole de Lucerne est la plus grande institution de formation de Suisse centrale et emploie 1600 collaborateurs. [www.hslu.ch](http://www.hslu.ch)

### **Deloitte Suisse**

Deloitte compte parmi les principales sociétés suisses fournissant des services professionnels dans les domaines Audit & Assurance, Consulting, Financial Advisory, Risk Advisory et Tax & Legal. Avec plus de 1'800 collaborateurs répartis dans les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano et Zurich (siège), Deloitte propose ses services à des entreprises et des institutions de toutes formes juridiques et de toutes tailles, et opérant dans tous les secteurs d'activité.

Deloitte Suisse est une filiale de Deloitte North West Europe, société affiliée de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ('DTTL'). Les sociétés affiliées de DTTL sont représentées dans plus de 150 pays avec environ 264'000 collaborateurs.

### **Note aux rédacteurs**

Dans le présent communiqué de presse, la désignation Deloitte fait référence à une ou plusieurs sociétés membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ('DTTL'), une « UK private company limited by guarantee » (une société à responsabilité limitée de droit britannique). DTTL et son réseau de sociétés affiliées forment chacune une entité juridique indépendante et séparée.

Deloitte SA est une filiale de Deloitte NWE LLP, une société affiliée de DTTL. Deloitte NWE LLP et DTTL, en tant que telles, ne fournissent pas de services aux clients. Deloitte SA est une société d'audit agréée et surveillée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Pour une description détaillée de la structure juridique, veuillez consulter le site [www.deloitte.com/ch/about](http://www.deloitte.com/ch/about).

© 2018 Deloitte SA. Tous droits réservés